

# FORMATION

## 2023

INSTITUT

# 131

# ARBITRAGE



## Prérequis

Cette formation n'est pas impérativement réservée aux juristes. Il est cependant nécessaire d'avoir quelques connaissances juridiques pour être en mesure de suivre les séances dans de bonnes conditions

## Les objectifs pédagogiques

- Acquérir les techniques et compétences clés nécessaires à la maîtrise de la procédure d'arbitrage
- Être apte à pratiquer l'arbitrage en tant que conseil et/ou co-arbitre

## Modalités d'évaluation

- Rédaction d'une sentence
- Echanges avec le formateur

## Secteurs d'activités dans lesquels s'exerce la médiation

Tous secteurs d'activités

## Accessibilité & prise en compte des situations de handicap

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter nos locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap énoncée. En fonction des demandes spécifiques, nous mettrons tout en œuvre avec nos partenaires spécialisés pour réaliser la prestation.

Notre référent Handicap est Mme Sabrina Chair, joignable par mail : [schair@cmmap.fr](mailto:schair@cmmap.fr)

## Coût de la formation

Le tarif est de 3200 € H.T. (soit 3840 € T.T.C.) pour les 32h de formation

## Public concerné

Avocats, experts-comptables, responsables juridiques, chefs d'entreprise, etc...

## La durée

32 heures organisées en 8 demi-journées (de 14h à 18h)

## Voies d'accès

- Formation continue
- Candidature libre

## Méthode

- 4 cours d'enseignement théorique
- 4 séances d'étude d'un cas pratique
- 1 rédaction de sentence arbitrale

## Et après ?

Il est ensuite possible de demander un agrément auprès du CMAP et ainsi intégrer le panel des arbitres du Centre

## Délais d'accès :

11 jours ouvrés avant le début de la formation

N° SIRET 435 001 557 00014

N° NAF 8559A

Enregistrée sous le numéro 1175 56630 75  
auprès du préfet de la région Île-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Institut 131, créé par le CMAP  
39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris  
[institut131@cmmap.fr](mailto:institut131@cmmap.fr)

# ARBITRAGE

## Jour 1

### L'arbitrage dans la justice

- Définitions
- Arbitrabilité des litiges
- Les conventions qui fondent l'arbitrage
- Principales formes d'arbitrage

## Jour 2

### L'arbitre / Le Tribunal arbitral

- Choix des arbitres
- Constitution du Tribunal
- Mission de l'arbitre et acte de mission
- Engagements pris par l'arbitre
- Ethique de l'arbitrage

## Jour 3

### 1- Le respect des règles

- L'application des principes directeurs
- L'application des principes spécifiques

### 2- La conduite du procès

- Les compétences partagées entre l'arbitre et le juge étatique
- La production de preuve en droit de l'arbitrage

## Jour 4

### La sentence et les voies de recours

- Caractéristiques de la sentence arbitrale
- Effets de la sentence (autorité de chose jugée, exequatur...)
- Voies de recours

## Jour 5

### Commencer la procédure d'arbitrage (sur la base d'un cas pratique)

- Requête d'arbitrage et réponse à la requête d'arbitrage
- Procès-verbal ou acte de mission
- Audience préliminaire
- Règles de base et premières difficultés (mesures urgentes, déclaration d'indépendance...)

## Jour 6

### L'audience arbitrale (sur la base d'un cas pratique)

- Audience de preuves et d'instruction
- Incidents d'audience
- Plaidoiries
- Délibération du «Tribunal arbitral» sur le cas pratique

## Jour 7

### La sentence arbitrale

- Rédaction de la sentence
- Frais et honoraires d'arbitrage
- Efficacité de la sentence

## Jour 8

### La sentence arbitrale (suite) - Correction de la sentence

# ARBITRAGE

## Dates

21, 29 septembre - 6, 13, 20 octobre -  
7, 17 et 24 novembre 2023

Civilité \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Adresse de facturation  Professionnelle  Personnelle

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel (contact inscription) \_\_\_\_\_

Courriel participant (si différent) \_\_\_\_\_

Comment avez-vous connu notre formation ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le tarif est de 3200 € HT (soit 3840 € TTC) pour les 32h de formation.

Je règle par :

- Chèque bancaire à l'ordre du CMAP
- Virement bancaire  
BNP PARIBAS Grande Armée  
IBAN : FR 76 3000 4008 1300  
0104 6941 451  
BIC : BNPAFRPPGA
- Autre (merci de préciser)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

\* Tarif soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131 .

- J'ai bien pris connaissance des conditions générales et compris la nature de mon engagement.
- J'accepte la publication d'une photo de groupe sur les réseaux sociaux du CMAP-Institut 131
- J'accepte la diffusion de mon adresse email aux participants du groupe de formation.

Cachet de l'entreprise  
date et signature